



## MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

### AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 20 février 2023, le conseil a adopté, par sa résolution 2023-085, un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 :

en ce qui concerne les dispositions sur les rives.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 16 mars 2023, à 19 h**, à la salle communautaire de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer. Les citoyens peuvent transmettre leurs questions concernant ce projet de règlement par écrit à [urbanisme@chertsey.ca](mailto:urbanisme@chertsey.ca)
3. Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h et 12 h et 13 h et 16 h et sur le site Internet de la municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca)

Donné à Chertsey, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mars 2023.

Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière